Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2018-368** **04/05/2018**

Date de mise en application : 04/05/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 04/05/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Avis de vacance de l'emploi de directeur(trice) général(e) de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)

Le 4 mai 2018

JORF n°0103 du 4 mai 2018

Texte n°90

Avis de vacance de l’emploi de directeur général de l’Institut français du cheval et de l’équitation (IFCE)

L’emploi de directeur général de l’Institut français du cheval et de l’équitation (IFCE) est vacant.

L’IFCE est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de l’agriculture et des sports. Ses missions principales sont de promouvoir l’élevage des équidés et les activités liées au cheval ainsi que de favoriser le rayonnement de l’équitation, en partenariat notamment avec les organisations socioprofessionnelles, les collectivités locales et les associations dont la fédération française d’équitation.

Son siège est à Saumur. Il dispose de deux antennes, l’une à Paris, l’autre à Pompadour (Corrèze). Le Système d’Informations relatif aux Equidés (SIRE) est situé à Pompadour.

L’établissement compte environ 780 agents et comprend 8 délégations territoriales, l’école supérieure du cheval et de l’équitation et une station de recherche expérimentale.

Les candidats devront présenter de solides aptitudes au management et à la gestion des ressources humaines. Ils devront également disposer d’une solide expérience en matière de négociation et de communication interne et externe. La connaissance de la filière équine serait appréciée.

Les dossiers de candidature, composés d’une lettre de motivation et d’un curriculum vitae, doivent être transmis, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l’agriculture et de l’alimentation, à l’attention de la secrétaire générale, avec copie au ministère des sports, à l’attention de la directrice des sports 95, avenue de France, 75650 Paris Cedex 13, ainsi qu’à la déléguée à la mobilité et aux carrières du ministère de l’agriculture et de l’alimentation à l’adresse suivante :

claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.